

Formation Métiers & Services Taxi
l'école du taxi (agrément n°VTC 14.001)

n° déclaration d'existence 82 74 02598 74
745, route de Charny
74800 ETEAUX
Pierre CUNIT 07 86 13 07 32

PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE VTC - version 15/06/2023

Cette formation se déroulera au siège de ***l'école du taxi*** – 745, route de Charny 74800 ETEAUX, de **8h30 à 12h00** et de **13h30 à 17h00**

Modalités d'accès :

- cette session de formation continue d'une durée totale de **14 heures** se déroule en présentiel sur deux journées de 7 heures.
- la formation est accessible aux personnes en situation de handicap
- le tarif de participation est communiqué sur devis

Prérequis : elle s'adresse aux conducteurs-trices de Voiture de Transport avec Chauffeur titulaire d'une carte professionnelle dans la spécialité.

Objectif : le bénéficiaire sera en mesure à l'issue de la session d'appréhender en connaissance de causes les droits et les devoirs liés à son activité professionnelle.

Le programme détaillé est le suivant (selon prescriptions de l'**arrêté national du 11/08/2017**, pris en application art R 3120-8-2 du Code des Transports) :

1. Droit du Transport Public Particulier de Personnes (3,5 heures)

2. Réglementation spécifique à l'activité VTC (3,5 heures)

3. Sécurité routière (3,5 heures)

rappel des délits, des contraventions, excès de vitesse, radars, sanctions, alcoolémie...
L'introduction à ce thème constituera en un test de connaissance type QCM.

4. Prévention et secours civiques ou Connaissance de la langue anglaise (3,5 heures)

Les supports de formation utilisés sont variés (QCM numériques ou papier, test audio/vidéo...). La **méthode pédagogique pratiquée est participative.**

Une « **ATTESTATION DE FORMATION CONTINUE** » sera remise au stagiaire à l'issue de ces deux journées de formation sous réserve de sa participation effective à la totalité des modules dispensés.